

TARIFS (au 01.10.2024)

LOCATIONS

Rédaction du bail et préparation du dossier	<p><u>Propriétaire :</u> Zone tendue¹ : 10€ TTC / m² habitable Hors zone tendue : 8 € TTC / m² habitable</p> <p><u>Locataire :</u> Zone tendue¹ : 10 € TTC / m² habitable Hors zone tendue : 8 € TTC / m² habitable</p>
¹ Tarif selon zonage prévu par le décret n° 2013-392 du 10 mai 2013	
Renouvellement de bail (à ne pas confondre avec une reconduction tacite du bail qui est gratuite et automatique)	480 € TTC
Rédaction état des lieux Etat des lieux intermédiaires	3€ TTC / m² pour état des lieux² 240 € TTC

Locaux d'habitation ou Professionnel - Payable par le preneur **7 % HT** du loyer et charges annuels

Locaux commerciaux - Payable par le preneur **De 12 % TTC** du loyer triennal

Garage – Parking **100 € HT**
- Payable par locataire **100 € HT**
- Payable par propriétaire

ASSURANCES LOCATIVES

Impayés, départs prématurés, dégradations, protection juridique, etc..
Responsabilité civile du copropriétaire non-occupant

Selon tarifs des compagnies d'assurances

(TVA 20%)

TRANSACTIONS

VENTE d'Immeuble à usage d'Habitation et Terrains	<ul style="list-style-type: none"> ◦ supérieur à 500 001€ : 3,5 % TTC du prix de vente ◦ de 400 001€ à 500 000€ : 4 % TTC du prix de vente ◦ de 350 001€ à 400 000€ : 4,5 % TTC du prix de vente ◦ de 300 001€ à 350 000€ : 5 % TTC du prix de vente ◦ de 250 001€ à 300 000€ : 6 % TTC du prix de vente ◦ de 200 001€ à 250 000€ : 6,5 % TTC du prix de vente ◦ de 150 001€ à 200 000€ : 8 % TTC du prix de vente ◦ de 100 001€ à 150 000€ : 9 % TTC du prix de vente ◦ de 60 001€ à 100 000€ : 10 % TTC du prix de vente ◦ Inférieur à 60 000€ : forfait à 7 500€ TTC du prix de vente
(frais d'agence à la charge de l'acquéreur sauf convention contraire)	
VENTE Garage et parking	◦ Forfait 2 000€ TTC
Locaux Commerciaux, Artisansaux, Industriels Fonds de commerce et pas de porte.	◦ 10 % TTC
Estimation écrite d'un bien	300 TTC (gratuit en cas de mandat de vente exclusif EGTI)

(tranches non cumulatives - TVA 20%)

GESTION LOCATIVE

Locaux Professionnel ou d'Habitation **De 6 à 8 % HT** selon le montant quittancé
Locaux commerciaux **De 6 à 8 % HT** selon le montant quittancé

Représentation en Assemblée Générale **60 € HT/ heure + déplacements**

SYNDIC

Sur demande de devis

(TRANCHES NON CUMULATIVES)